

TARIFS DEMI-PENSION ANNEE CIVILE 2018

Fixés par le Conseil Départemental

Janvier à Mars	Forfait de 43 jours	3.00 p X 43 jrs = 129.00 p
Avril à Juillet	Forfait de 43 jours	3.00 p X 43 jrs = 129.00 p
Septembre à Décembre	Forfait de 54 jours	3.00 p X 54 jrs = 162.00 p
	Total annuel de 140 jours	3.00 p X 140 jrs = 420.00 p